

## Conseil général du 21 juin 2022

### Rapport du Conseil communal

#### **4. Approuver les comptes de l'exercice 2021 de la Commune et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier**

---

### **0 Comptes 2021**

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale. Ceux des 3 bourgeoisies ont été vérifiés par la CGVF.

La commune de Val Terbi boucle l'exercice 2021 sur un bénéfice de 71'457.65 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 344'020 francs.

A noter que les bons chiffres des comptes 2021 ont permis d'alimenter la réserve de politique budgétaire de 787'113.60 francs. Sans cette attribution, le résultat serait un bénéfice d'environ 858'000 francs.

### **1 Bourgeoisies**

- Montsevelier : excédent de charges de 2'100 francs (excédent de charges de 4'445 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire. Un investissement de 19'200 francs a été consenti pour la stabilisation de la desserte forestière « Bois-aux-Vaches », investissement pour lequel la bourgeoisie a touché 11'520 francs de subvention.
- Vermes : excédent de produits de 7'300 francs (excédent de charges de 2'800 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de produits de 10'000 francs (excédent de charges de 3'650 francs au budget). Pas de dépassement budgétaire.

### **2 Municipalité**

#### **Rentrées fiscales**

Les rentrées fiscales sont en augmentation par rapport au budget avec un résultat de 908'000 francs supérieur aux attentes. Ceci s'explique comme suit :

- Les impôts sur les personnes physiques sont plus élevés que prévu de 145'000 francs.

- Des variations d'impôts de 513'500 francs plus hautes que budgétées ! (9100.40007.00, 9100.40007.99, 9100.40017.00 et 9100.40017.99). Ces postes sont très variables selon les années et très difficiles à estimer.
- L'impôt à la source des frontaliers est également supérieur de 57'000 francs par rapport au budget.
- Les impôts sur les personnes morales sont en légère baisse, mais les variations des années antérieures améliorent les rentrées fiscales des personnes morales de près de 83'000 francs.
- Les retraits en capital sont aussi supérieurs de 144'700 francs par rapport aux attentes.

L'augmentation inattendue des rentrées fiscales est une bonne nouvelle qui est difficile à expliquer, en particulier il faut retenir le chiffre de plus en plus aléatoire des variations d'impôts pour plus de 500'000 francs. A noter que la plupart des autres communes bénéficient aussi de variations nettement supérieures à celles escomptées.

### Variations importantes par rapport au budget

- Le chapitre 5 prévoyance sociale termine par des dépenses en hausse de 122'000 francs par rapport au budget :
  - Les dépenses pour la crèche sont plus élevées de 97'000 francs par rapport au budget, mais ces charges seront prises entièrement à la répartition des charges. A noter aussi que les recettes sont plus importantes que prévu, soit 181'000 de plus que budgété. Ces recettes supplémentaires comprennent une indemnité cantonale pour les pertes financières subies lors du confinement de 2020 de 70'700 francs.
  - Les prestations d'aides sociales sont également plus élevées que prévu de 38'700 francs.
  - La participation communale aux charges de l'action sociale (charges liées) est supérieure au budget de 49'000 francs, mais en diminution par rapport aux comptes 2020 de 79'800 francs.
- Presque toutes les rubriques finissent sur des dépenses qui sont plus basses que le budget. C'est le cumul des petits gains dans chaque rubrique qui est à l'origine du bon résultat 2021.

### Autofinancement et endettement

L'autofinancement est conforme aux attentes et s'élève à 1,7 million de francs.

L'endettement net est stable à 3'250 francs par habitant. Ce niveau d'endettement est considéré comme haut dans les indicateurs financiers qui sont calculés pour le service des communes. En effet, notre ratio dette nette par rapport aux revenus fiscaux de la commune est à 122.42% (il est considéré comme critique dès 150% et élevé entre 101 et 150%).

Pour rappel, l'endettement net 2020 était également de 3'250 francs par habitant, mais le ratio dette nette par rapport aux revenus fiscaux était de 129.98%, ce qui démontre l'augmentation des revenus fiscaux en 2021.

### Eléments comptables particuliers

- La lecture du résultat est maintenant comparable d'une année sur l'autre, les années 2020 et 2021 étant compatibles MCH2.
- Le bon résultat a permis d'augmenter de 787'000 francs la réserve de politique budgétaire qui s'élève donc maintenant à 1'204'350 francs.

## Investissements

Un dépassement de crédit dans les investissements est à ratifier par le Conseil général (point 5 de l'OJ du CG) :

- Plan spécial « Devant Vicques » : dépassement brut de 85'575.65 francs, expliqué comme suit :
  - Réalisation des travaux dans la rue Chaufour pour environ 18'000 francs
  - Réfection en pleine largeur du chemin Poudry, création de dépotoirs et pose de pavés pour environ 12'000 francs.
  - Prolongement de la conduite d'eau potable au chemin Poudry. A noter que celui-ci a été entièrement refacturé au SEVT pour un montant de 33'444.35 francs.
  - Le dépassement net à ratifier est donc de 82'828.45 francs.

## Dépassements budgétaires à ratifier

Pas de dépassements à ratifier.

## Crédits supplémentaires du Conseil communal.

Depuis 2019, suites aux remarques de la fiduciaire, un suivi précis des dépenses extraordinaires du Conseil communal est mis en place. Le Conseil communal a voté des crédits supplémentaires de fonctionnement pour un total d'environ 47'000 francs (montant maximum disponible : 185'700 francs) et d'investissement pour 10 objets. Vous trouvez le détail dans le rapport relatif aux comptes 2021.

## Financements spéciaux

- **Le financement spécial des déchets** boucle sur un bénéfice de 32'000 francs attribué au fonds de réserve. La taxe a été baissée dès 2021 à 75 francs au lieu de 90 francs, ce qui impacte le résultat négativement d'environ 23'000 francs par rapport à 2020.
- **Assainissement des eaux** : un bénéfice de 182'000 francs a été attribué au fonds de réserve.
- **Approvisionnement en eau potable** : versement de 20'000 francs au fonds de réserve.
- **Taxe des eaux de surface** : versement de 115'000 francs au fonds de réserve.
- **Taxe des ouvrages collectifs** : des attributions totales de 35'600 francs, correspondant aux décomptes des chemins, ont été virées aux financements spéciaux.

## 3 Conclusion

Ces excellents résultats permettent de constituer une réserve de politique budgétaire de 1,2 millions de francs. Cette réserve permet d'envisager assez sereinement l'avenir financier de la commune malgré les incertitudes économiques qui s'accumulent : guerre, pandémie, inflation, crise de l'approvisionnement...

Le Conseil communal a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 31 mai 2022.

**Le Conseil communal vous invite à accepter l'ensemble des comptes 2021.**

## 5. Ratifier le dépassement du crédit pour les travaux « Devant Vicques »

---

En 2019, le Conseil général votait un crédit de Fr. 455'000.- destiné à la réalisation des équipements techniques de base (part communale) du plan spécial « Devant Vicques ».

Les travaux de viabilisation ont été engagés en automne 2019. La Commune a entrepris simultanément la réfection des collecteurs d'eaux usées, réalisé une tranchée drainante/de rétention et procédé à l'ajout d'un collecteur d'eaux claires dans le secteur de Chemin Poudry-Chemin des Romains.

Différents travaux complémentaires réalisés dans le cadre du chantier ont engendré des dépenses supplémentaires pour Fr. 85'575.65, en particulier :

- la réfection de rue Chaufour (~ Fr. 18'000.-);
- la réfection en pleine largeur du Chemin Poudry avec la création de nouveaux dépotoirs et la pose d'une ligne de pavés (~ Fr. 37'000.-)
- prolongement de la conduite d'eau potable du Chemin Poudry (Fr. 33'444.- à charge du SEVT)

Après déduction des participations des propriétaires privés, du SEVT et des subventions reçues, le montant final net à charge de la Commune se monte à Fr. 487'828.45.

Crédit		Effectif		Différence
Crédit voté	455'000.-	Dépenses	540'575.65	+ 85'575.65*
./. participations tiers	50'000.-	./. participations tiers	52'747.20	+ 2'747.20
Montant final	405'000.-	Montant final	487'828.45	+ 82'828.45

\* y compris 33'444.- à charge du SEVT

## 6. Voter un crédit complémentaire de Fr. 65'000.- pour les travaux de réfection du chemin En Val à Vicques

---

La réfection du chemin d'en Val/Retemberg était prévue au programme des investissements 2021 et 2022.

Des déformations importantes de la route à plusieurs endroits nécessitent des travaux.

Il était initialement prévu de procéder à une réfection uniquement aux endroits les plus dégradés. Toutefois, après s'être rendus sur place, suite à une analyse plus précise du bureau d'ingénieurs, il s'est avéré judicieux de profiter de remettre en état plus de surface qu'initialement prévue.

Le Conseil communal s'est posé la question d'effectuer les travaux en 2 parties, soit une partie en 2022 à hauteur de la somme budgétisée, et d'inscrire la suite au budget 2023. Toutefois, bon nombre d'arguments plaident en faveur d'une exécution unique, durant les mois d'août et septembre (moins de dérangements pour les usagers, synergie des travaux, facilités administratives, prix connu même en cas de nouvelle inflation, etc).

Le Conseil général est invité à accepter un crédit complémentaire de Fr. 65'000.- pour la réalisation de ces travaux.

## **7. Voter un crédit complémentaire de Fr. 85'000.- pour les travaux de réfection de la rue La Pran à Vicques**

---

La réfection de la rue de la Pran a été prévue au programme des investissements 2022.

Il s'agit de remplacer la conduite Nord des eaux usées, refaire le coffre et le revêtement sur toute la rue et mettre en place un système séparatif pour les eaux.

Le SEVT profitera des travaux pour remplacer la conduite d'eau potable.

Par rapport au projet initial, les travaux sont donc plus vastes ; le prix de certaines matières a également fortement augmenté. Les travaux à charge de la Commune sont désormais devisés à Fr. 223'000.- pour un crédit d'investissement voté de Fr. 142'000.-.

Le Conseil général est invité à accepter un crédit complémentaire de Fr. 85'000.- pour la réalisation de ces travaux.

## **9. Approuver le règlement scolaire primaire de Val Terbi (Vicques-Vermes)**

---

Le règlement scolaire n'a pas été révisé suite à la fusion intervenue en 2013. Les dispositions actuelles datent de 2000, concernent uniquement le cercle scolaire de Vicques et comportent plusieurs éléments qui ne sont de fait plus d'actualité.

Il était donc nécessaire de se doter d'un nouveau règlement pour le cercle scolaire de Val Terbi, comprenant les villages de Vicques et Vermes.

Sur la base d'un règlement-type fourni par le Service de l'Enseignement, la Commission d'école s'est penchée sur de nouvelles dispositions définissant les tâches et l'organisation du cercle scolaire et décrivant les règles de fonctionnement de l'école en complément à la Loi sur l'école obligatoire et à l'Ordonnance scolaire.

La mise à jour proposée permet au cercle scolaire Vicques-Vermes de se doter d'un règlement récent, adapté à la situation actuelle et en adéquation avec les dispositions cantonales. Une entrée en vigueur est escomptée pour le début de l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil communal a pris connaissance et validé le contenu de ce texte et demande au Conseil général d'adopter le nouveau règlement scolaire pour le cercle Vicques-Vermes.

## 10. Voter un investissement de Fr. 80'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques à la halle de gymnastique de Vicques

---

Le Conseil communal sollicite le Conseil général afin d'obtenir son aval pour l'octroi d'un crédit de Fr. 80'000 pour une installation photovoltaïque et la pose de 2 bornes de recharge.



### Introduction

La commune de Val Terbi est membre de l'AGGLO de Delémont. Lors d'une analyse, il est ressorti que la Commune pouvait améliorer son potentiel d'exploitation photovoltaïque.

Le bâtiment « halle de gymnastique du bas » de Vicques est un grand consommateur d'électricité dû au chauffage à distance installé dans ses sous-sols. Sur les 5 dernières années, la consommation électrique moyenne est de 35'000 kWh/an. Cela représente un coût financier important.

La Commune de Val Terbi ne dispose d'aucune borne de recharge publique. Pourtant les estimations de la Confédération prédisent qu'en 2030, 25% des véhicules en circulation seront électriques et 50% des nouvelles immatriculations seront des voitures électriques.

### Description du projet

Le Conseil communal a mandaté la Commission bâtiment & énergie pour lancer l'étude d'un projet d'installation solaire afin de faire baisser les coûts d'électricité de ce bâtiment.

Après analyse, il en ressort que la meilleure solution consiste à recouvrir l'intégralité du toit SUD de la halle avec des panneaux photovoltaïques. Cela représente une surface de 192 m<sup>2</sup> avec une production pronostiquée de 35'000 kWh/an. Cette installation permettra à la halle de gymnastique de produire annuellement autant d'électricité qu'elle en consomme.

L'analyse financière montre que cet investissement sera déjà amorti après une période de 6 ans et, avec la hausse des prix de l'électricité annoncée, ce délai va encore diminuer.

Les places de parc de la halle de gymnastique se trouvent au centre du village, proches de la salle de spectacle Atrium, bar, restaurant et écoles. Elles sont donc idéalement situées pour proposer la possibilité de recharger un véhicule électrique. Les bornes sont connectées afin d'établir le paiement (carte de crédit, TWINT) et la surveillance. Il sera ainsi possible d'évaluer l'intérêt des utilisateurs et de planifier si d'autres bornes doivent être installées dans les différentes localités de Val Terbi.

Les coûts de ces 2 installations se présentent ainsi

<b>Installation photovoltaïque</b>	64'400.-	<b>Borne double de recharge 2x11kW</b>	5'500.-
Raccordement électrique et connexion Internet	5'400.-	Raccordement électrique et Internet	3'800.-
<b>Total *</b>	<b>69'800.-</b>	Génie civil	900.-
		<b>Total</b>	<b>10'200.-</b>

\* Une subvention Pronovo de Fr. 15'000.- est escomptée.

Afin de poursuivre la transition énergétique de la Commune et d'œuvrer pour l'atteinte des objectifs en matière d'énergie renouvelable, cela en adéquation complète avec le programme AGGLO, le Conseil communal sollicite l'accord du Conseil général pour l'octroi d'un crédit de Fr. 80'000.- pour la réalisation d'une installation photovoltaïque et la pose de 2 bornes de recharge.

## **11. Approuver la mise à jour du plan des ouvrages (annexe au règlement d'entretien), suite à la fin des travaux du remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier (SAF CCM)**

Le règlement d'entretien des ouvrages collectifs du remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier a été approuvé en décembre 2013 par le Service de l'Economie rurale.

A son article 1, alinéa 3, il est stipulé que le descriptif et la situation des ouvrages collectifs concernés sont reportés sur le plan annexé intitulé « *plan 1 :5000 des chemins, drainages, milieux naturels et autres ouvrages collectifs du syndicat d'améliorations foncières de CCM* ».

A l'époque, une mention particulière avait été apporté au plan indiquant que celui-ci était provisoire et que la situation des chemins des étapes 4 et suivantes correspondait alors au projet général et non aux travaux exécutés.

Le remaniement CCM est désormais clôt. Les ouvrages effectivement réalisés ont été reportés sur un nouveau plan. Suite à la mise à jour par le bureau technique Rolf Eschmann SA et sur conseil de l'Economie rurale, le plan modifié doit être validé par le Conseil général afin de clôturer la procédure et permettre ainsi au Syndicat de projeter sa dissolution.

Vicques, le 9 juin 2022

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**



Claude-Alain Chapatte  
Président

Catherine Comte  
Secrétaire